

Séminaire du 24 avril 2009-04-24

Journée internationale de l'enfance africaine.

Le Congo et la protection de l'enfant, un véritable défi.

La promulgation, le 10 janvier 2009, par le président de la République Démocratique du Congo, Monsieur Joseph Kabila Kabanga de « **la loi portant protection de l'enfant** » mérite qu'on s'y intéresse particulièrement.

D'abord parce qu'elle institue un cadre législatif sensé apporter une réelle protection à tous les enfants en R.D.C., ce qui dans le contexte congolais, comme partout ailleurs, n'est certes pas futile.

Ensuite, parce que cette promulgation est le fruit d'une mobilisation de différents acteurs d'horizons divers.

Une mobilisation qui se renforce aujourd'hui dans le cadre de la mise en œuvre effective de la loi, notamment par un partenariat entre la R.D.C. et la Communauté Française. Une loi reste un cadre théorique dont les intentions pourraient rester « lettre morte » sans une réelle volonté à la voir appliquer. Gageons que pour bon nombre, l'intérêt supérieur de l'enfant reste ou devient la priorité.

Il existait certes une loi de protection de l'enfant en R.D.C. En l'occurrence, il s'agissait en fait d'un décret colonial datant du 13 octobre 1950.

A l'époque, ce décret est d'une part révolutionnaire parce que bien avant la plupart des pays d'Europe dont la Belgique, la colonie définit la majorité pénale des mineurs à 18 ans et non plus à 16 ans.

D'autre part, le décret ne parle que de l'enfant délinquant. L'enfant en danger n'y était donc pas abordé.

Les Etats africains, pour leur part, ont adopté en juillet 1990, la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant pour assurer une protection et porter un regard particulier sur la situation critique de nombreux enfants à travers le continent.

Cependant, en dépit de ces 2 cadres de référence, en R.D.C. de nombreux enfants continuent d'être maltraités, discriminés, accusés de sorcellerie, infectés ou affectés par le VIH/SIDA ou sont l'objet de trafic.

Ils sont privés de leur droit à la succession, aux soins de santé et à l'éducation.

Pire encore, de nombreux enfants vivent dans la rue, victimes d'exclusion sociale, d'exploitation économique et sexuelle tandis que d'autres sont associés aux forces et groupes armés. L'UNICEF affirme que la R.D.C. est le pays qui abrite le plus d'enfants soldats dans le monde. Ils seraient ainsi 30.000 à combattre ou vivre avec des forces armées.

L'urgence d'élaborer une nouvelle loi est évidente. Par ce biais, l'état congolais prend la responsabilité politique de protéger tout enfant en danger, ce qui n'était pas vraiment le cas précédemment. Le vide juridique laissant la porte ouverte à toutes formes de maltraitances visibles et invisibles.

La tourmente congolaise.

La République Démocratique du Congo reste, juste après le Soudan, en tête des pays les plus vulnérables du monde. La situation sociale des populations demeure très préoccupante. Les secteurs de la santé et de l'éducation sont dans un état lamentable. Les pouvoirs publics sont dépassés par l'ampleur de la tâche car ils ne disposent que de faibles moyens logistiques et financiers. Les populations vivent dans des conditions infra humaines. Près de 80% de ses 60 millions d'habitants vivent avec moins d'un dollar par jour.

La guerre qui a ravagé la République Démocratique du Congo entre 1998 et 2003 a causé la mort de près de quatre millions de personnes et a été le théâtre de nombreuses atrocités commises contre les populations civiles. Le viol collectif a notamment été perpétré à grande échelle. Ce conflit, qui eut un caractère régional – il a impliqué neuf pays africains – est le plus meurtrier depuis la Deuxième guerre mondiale. Aujourd'hui encore, des régions de l'Est du pays restent instables.

La majorité des victimes est constituée de populations civiles qui ont été, soit victimes directes des violences, soit mortes de malnutrition ou de maladies provoquées par le déplacement des populations ou la débâcle des services de santé et de l'aide humanitaire. Des milliers de femmes, d'enfants, garçons et filles, confondus, ont été victimes des viols accompagnés d'une violence extrême, sans précédent dans l'histoire de l'humanité.

Diamant, or, cuivre, cobalt, coltan, forêts, fleuve, pétrole, ... La République Démocratique du Congo regorge de ressources naturelles. Mais si le pactole de l'ex-Zaïre a toujours aiguisé de nombreux appétits, la population, elle, n'a jamais touché de dividendes. Au contraire, les Congolais ont payé un très lourd tribut aux convoitises attisées par tant de richesses.

« L'enfant sorcier »

C'est dans ce contexte que prolifèrent sectes et églises.

A Kinshasa, il n'est plus un quartier qui n'a pas son « église de réveil ».

Parfois financé par les lobbies conservateurs et religieux Nord Américains, ces églises pentecôtistes consacrent une grande attention à la figure de Satan, aux démons et au combat du bien contre le mal.

C'est au sein de ces églises que la plupart des pasteurs participent à l'accusation de sorcellerie d'enfant. Et de proposer une rédemption, des séances de prières et d'exorcismes particulièrement cruelles et payantes. Sans argent, ses enfants sont chassés et parfois assassinés.

Le phénomène est inquiétant et insidieux car il touche de nombreux enfants. Il prend sa source dans une conception culturelle traditionnelle africaine qui attache une importance énorme au monde invisible. Un deuxième monde qui a toujours eu par le passé un rôle de régulation et qui perdure encore dans certains villages. Le sorcier, un vieux, un sage, parfois apprécié, parfois craint, rarement un enfant dans la tradition africaine, y jouait un rôle de médiateur entre ces 2 mondes du visible et de l'invisible, un équilibre existait pour le meilleur et pour le pire. Aujourd'hui l'opinion publique congolaise dans sa majorité est convaincue que le monde invisible lui est hostile et qu'il regorge de démons en guerre contre les habitants du monde visible. Démons qui prennent la forme d'un enfant pour mieux les tromper.

Cette peur de l'invisible, du sorcier et de l'enfant considéré comme tel traduit une tension entre tradition et modernité, mais il est aussi le signe d'une angoisse profonde des congolais face à leur « destin ». Congolais qui pensent alors trouver un réconfort et une protection auprès des nouvelles églises fondamentalistes.

Au Congo le nombre d'enfants orphelins est en augmentation notamment dû au sida. C'est souvent dans le cadre du regroupement familial, que de nombreuses tensions surgissent qui permettent la stigmatisation d'un ou plusieurs enfants. Avec une pauvreté endémique qui ne permet pour certaines familles de se nourrir qu'un jour sur deux, un enfant devient vite une bouche de trop à nourrir.

On le voit ici, l'absence de l'état dans son rôle de protection laisse la place à toutes les dérives les plus irrationnelles.

Réunir les acteurs concernés pour relever le défi

Si aujourd'hui d'aucuns se plaignent que l'état Congolais tarde à prendre ses prérogatives et que l'intérêt individuel (et/ou tribal) prime trop souvent sur l'intérêt collectif, il faut aussi rappeler que la réalité coloniale, mise en place et exécuté par les missionnaires, était le fait d'une véritable ségrégation dont le but était de maintenir les populations autochtones à leur place inférieure et subalterne au sein de l'ordre colonial établi. La question des appartenances ethniques misent en exergues va souvent de pair avec la négation de l'autre.

L'Afrique tout entière risque d'encore longtemps subir les effets de ce modèle de société qui perdure à l'insu des populations concernées.

C'est bien là l'enjeu d'une possible mobilisation collective et solidaire ; « Réinterrogeons ce modèle de société tant au nord qu'au sud. »

Pour ce faire l'éducation au sens large et la solidarité entre les peuples me semble incontournables.

Le séminaire sur les droits de l'enfant en RDC qui vient de se tenir à Kinshasa du 2 au 5 mars 09 est exemplatif d'une mobilisation collective d'acteurs qui sinon ne se seraient jamais rencontrés.

En RDC depuis plus de 3 ans une 50taine d'associations de terrain, de défense des droits de l'enfant, d'école de formation sociale se sont mobilisées en plate forme (Comité d'appui au travail social de rue en RDC) pour plaider en faveur d'un cadre légal de protection de l'enfant. Plate forme qui fut soutenue par dynamo international.

En Communauté Française de Belgique les acteurs de terrain, l'administration de l'aide à la jeunesse, le délégué général aux droits de l'enfant, des universitaires... font de même pour renforcer ce plaidoyer et installer un partenariat solidaire et durable.

Dans un contexte marchand et mondialisé où la concurrence aveugle a gagné même les secteurs du social et de l'éducatif, l'exemple mérite notre attention.

Un protocole d'entente qui appuie ce partenariat dans le suivi et la mise en œuvre de la nouvelle loi de protection de l'enfant fut signé durant ce séminaire par les deux Ministres Congolais et belges qui ont ces compétences dans leurs attributions et ce avec l'engagement bienveillant de la délégation Wallonie Bruxelles en poste au Congo.

de Boevé Edwin
Directeur

Dynamo international
22, rue de l'étoile
1180 Bruxelles
+32.378.44.22
edwin@travail-de-rue.net
www.dynamoweb.be